

Pas de répression pour Hélène !

SUD Education 93 a lancé cette pétition adressée à DSDEN 93

Hélène est professeure des écoles à l'école élémentaire Marie Curie depuis la rentrée 2014. Elle est militante dans le mouvement ICEM-pédagogie Freinet et c'est pour le projet pédagogique qu'elle avait choisi cette école, où Véronique Decker, également militante Freinet et syndicale à Sud Education 93, a été directrice pendant près de 20 ans.

Depuis la rentrée 2019, après le départ de Véronique Decker à la retraite, l'inspectrice de l'éducation nationale de Bobigny 1 n'a cessé de s'acharner sur une partie de l'équipe enseignante de l'école en usant de pratiques managériales autoritaires, culpabilisantes et infantilisantes qui remettent en cause un projet d'école instauré autour de la pédagogie Freinet depuis de nombreuses années.

Les enseignant·es de cette école très fortement impliqué·es pour le progrès et la réussite de leurs élèves ont fait part de leur grande souffrance. Leur travail a été sans cesse empêché. Il leur devient impossible de mener à bien leurs missions qui sont rythmées par des pressions hiérarchiques continues avec une remise en cause claire de leurs choix pédagogiques.

Il s'agit d'une situation d'entrave à la liberté pédagogique avec des procédés d'intimidation des enseignant·es soit pour les faire changer de pratiques sur la base d'affirmations non avérées et mensongères (la pédagogie Freinet serait responsable des faibles résultats aux évaluations), soit pour les faire partir en cherchant à diviser un collectif par des pratiques de cooptation de personnels missionnés pour cela ; ce qui nuit à l'ensemble de l'équipe et aux élèves.

La répression pédagogique a même mené l'IEN à interdire à Hélène de prendre une classe de CP à la rentrée 2020 car elle avait osé remettre en question la pertinence des évaluations nationales, tout comme de nombreux·ses collègues.

Cette année, l'acharnement a continué. Notre camarade, déchargée depuis le mois de septembre pour SUD Education 93, n'a cessé de subir des pressions hiérarchiques. Elle a reçu deux courriers de la part de la DSDEN lui demandant de se rendre à un entretien, hors temps scolaire et sans que le motif lui soit notifié. Elle a donc refusé de s'y rendre, comme elle était dans son droit de le faire.

Elle a ensuite reçu une convocation officielle le 18 décembre 2020. L'entretien a pris la forme d'un procès, alors qu'elle était déjà fragilisée par la succession de pressions hiérarchiques.

Le 4 février 2021, elle reçoit un courrier de la DSDEN du 93, lui demandant de venir consulter son dossier administratif mercredi 10 février à 16h, en vue d'une décision de « mutation dans l'intérêt du service » au prétexte de sa prétendue responsabilité dans les dysfonctionnements de l'école.

Cette décision est une sanction déguisée qui fait écho à la répression qu'ont subi nos camarades du collège République, également à Bobigny.

Dans un département où notre collègue Christine Renon s'est suicidée dans son école en mettant en cause la responsabilité de l'Éducation nationale dans la dégradation continue des conditions de travail et des missions des enseignant·es, cette décision est une nouvelle illustration de la politique délétère de Blanquer.

Nous nous interrogeons également sur le calendrier de cette mesure qui est prise en pleine crise sanitaire et dans un contexte de manque criant de moyens pour assurer les remplacements. La hiérarchie n'a-t-elle pas mieux à faire que de sanctionner des collègues plutôt que de mettre en place des mesures de protection pour les personnels et les élèves ?

Par ailleurs, par cette décision annoncée au milieu de l'année scolaire, l'administration compte priver les élèves de leur maîtresse sans prise en compte des conséquences psychologiques et affectives sur eux et elles. Quelle nouvelle marque de mépris pour les élèves et leur famille !

Enfin, nous constatons que, dans des situations gravissimes comme les violences sexistes et sexuelles au travail, l'administration répond aux organisations syndicales qu'elle ne peut suspendre l'agresseur alors qu'elle a la possibilité de le faire. En revanche, elle met des moyens en œuvre quand il s'agit de réprimer des militant·es syndicaux·ales.

Nous dénonçons cette nouvelle répression syndicale et pédagogique et userons de tous les moyens à notre disposition pour que notre camarade ne subisse aucune sanction.

Je demande :

- qu'aucune sanction, sous quelque forme que ce soit, ne soit prise à l'encontre d'Hélène Careil
- que les entraves à ses choix pédagogiques et à ceux des collègues de son école cessent
- qu'elle soit maintenue dans son poste à l'école Marie Curie de Bobigny tant qu'elle le souhaitera